



**DATE DE PUBLICATION : 3 octobre 2019**

Le directeur des Activités fiduciaires

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Erick LACOURRÈGE le 30 janvier 2018 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Erick LACOURRÈGE, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à M. Christophe BAUD-BERTHIER le 3 juin 2019 ;

Délégation permanente est donnée à M. Eric VILLENEUVE, directeur du centre fiduciaire de Paris La Courneuve, et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Christophe BUECHER, son adjoint, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatifs à l'exercice des activités du centre fiduciaire de Paris La Courneuve dans la limite de 30 000 euros (HT), à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 30 septembre 2019

Christophe BAUD-BERTHIER